



APPEL D'OFFRES

Renouvellement de la planification stratégique (2026-2031) du Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador

ST-JEAN, T-N-L; 9 janvier 2026



CONTEXTE

Le Réseau immigration francophone de TNL a présentement une planification stratégique de cinq années qui se termine en 2026. Un travail de collaboration est en continu avec le Comité Atlantique sur l'immigration francophone et aussi avec la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

OBJECTIF

Il est très important de coordonner les objectifs, la vision et les projets de cette planification stratégique en fonction des besoins et des priorités de la province de TNL. L'immigration francophone change et est en continue évolution, que ce soient les cibles pour les prochaines années, la cohésion avec les services directs, les différents projets avec les membres du RIF-TNL, les possibilités de financement et l'engagement des partenaires.

1. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant devra :

- Travailler en collaboration avec le coordonnateur du RIF-TNL pour renouveler la planification stratégique du RIF;
- Effectuer des recherches de statistiques de nouveaux arrivants francophones dans la province et dans la région Atlantique;
- Planifier des rencontres avec les autres RIFs de la région Atlantique ainsi que la Société Nationale de l'Acadie (SNA), le Comité Atlantique sur l'immigration francophone (CAIF) et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA);
- Coordonner la planification stratégique avec le cadre logique de la FCFA;
- Travailler sur un bilan de la dernière planification stratégique avec le coordonnateur du RIF TNL;
- Baser le travail en fonction de la planification stratégique se terminant en 2026;
- Planifier un déplacement à St-Jean de Terre-Neuve afin de tenir une rencontre de consultation avec les membres du RIF-TNL;
- Rédaction d'une ébauche de la planification stratégique;
- Présentation des documents lors d'une rencontre du comité aviseur pour approbation et correction;
- Rédiger la version finale de la planification stratégique.

2. EXIGENCES

Les propositions complètes reçues seront évaluées en fonction des critères mentionnés ci-dessous et évaluées par le demandeur.

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant **une capacité, des réalisations ou des expériences** :

- En lien avec l'immigration francophone à TNL, en Atlantique et au Canada ainsi que les communautés francophones minoritaires du Canada;
- Produire une ébauche de la planification stratégique;
- Produire la version finale de la planification stratégique.

Le consultant doit également posséder les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite du français;
- Une parfaite maîtrise écrite de l'anglais;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive;
- Une connaissance de base en conception graphique.

3. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Le consultant devra fournir une **offre de service avec ventilation des honoraires** par poste de dépense. L'offre de service doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise;
- Description du plan d'action;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 9 janvier 2026

Date d'échéance : 30 janvier 2026, 18h (heure de Terre-Neuve)

Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

Communication :

Pour toute question concernant cet appel de propositions, communiquez avec David Lapierre (david.lapierre@fftnl.ca).

Les propositions doivent **obligatoirement** être soumises par courrier électronique à l'adresse appel-offres@fftnl.ca, au plus tard à la date et l'heure mentionnée ci-dessus.

4. MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

Droit de modification :

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

Dépenses engagées :

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition. L'enveloppe maximale pour ce projet est de **28 750\$ (TVH de TNL incluses)**.

Langue de travail :

Le français oral et écrit et l'anglais oral et écrit sont exigés pour ce travail.

Évaluation des propositions :

Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

Acceptation et entente contractuelle :

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

Annulation de contrat :

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

Propriété matérielle et droits d'auteurs:

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

La **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)** est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Le **Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RIF-TNL)** vise à accroître la capacité d'accueil, d'intégration et de rétention des communautés francophones de la province en mobilisant divers intervenants et en renforçant la collaboration et la planification stratégique à l'échelle de la collectivité, de la région et du pays.